

MAIRIE DE SAINT CÉZERT

Code postal : 31330

Tél : 05 61 82 67 05

Fax : 05 61 82 69 89

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 12 janvier 2018

Séance 2018-I

L'an deux mille dix-huit, le 12 janvier à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude BUTTO maire.

Date de convocation et d'affichage : 04 janvier.

Secrétaire de séance : Fabien SOURIAU.

Présents : Claude BUTTO, Gilles BOSC, Jean Pierre COSTES, Lucien INFANTI, René JACOB, Fabienne LAFON, Fabien SOURIAU, Caroline OLIVEIRA SOARES.

Absents excusés: Patrick BUTTO, Monique DARLES, Karine GASPARIK, a donné procuration à Caroline OLIVEIRA SOARES.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 novembre 2017.

Aucune remarque n'étant signalée le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I-1: Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Examen et validation de la nouvelle version du Projet d'aménagement et de développement Durable (PADD) élaborée à la suite des remarques faites par les Personnes Publiques Associées.

Monsieur le maire rappelle que, par délibération en date du 5 décembre 2014, le conseil municipal a prescrit la révision du PLU, opposable depuis le 26 mars 2007.

La nouvelle version du PADD a fait l'objet d'un premier débat, en conseil municipal, le 15/01/2016.

Suite à ce débat une nouvelle version du PLU a été élaborée et soumise aux Personnes Publiques Associées qui ont établi divers rapports présentés à la commission urbanisme le 08/09/2017.

Dans ces rapports les Personnes Publiques Associées ont fait état de certaines incohérences entre les différents documents composant le PLU et notamment entre zonage et PADD. Outre ces remarques un certain nombre de précisions ont été demandées.

Compte-tenu de ces remarques une nouvelle version du Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été élaborée et soumise au débat.

Après en avoir débattu le vote des conseillers a donné le résultat suivant :

- Contre l'approbation de la nouvelle version du PADD : 0 voix,
- Refus de vote : 0 voix,
- Abstention : 1 voix,
- Pour l'approbation de la nouvelle version du PADD : 9 voix.

Compte tenu de ce résultat la nouvelle version du PADD est validée.

I-2 : Demande de subvention adressée par le collège Joseph REY de Cadours.

Monsieur le Maire signale que le collège Joseph REY de Cadours organisera, durant l'année 2018, des voyages pédagogiques pour les élèves des classes de cinquième.

Afin de réduire le coût de ce voyage pour les familles le collège sollicite un soutien financier des municipalités de son secteur de recrutement. 7 élèves de notre commune sont concernés par ces voyages.

Après en avoir débattu les conseillers sont appelés à se prononcer sur la question suivante : êtes-vous pour ou contre l'attribution d'une subvention au collège de Cadours et, si oui, quel montant.

Résultat du vote concernant l'attribution d'une subvention : Contre 0 voix, refus de vote 0 voix, abstention 1 voix, pour 9 voix.

Le débat qui a suivi ce résultat a permis de proposer une subvention de 40 € par enfant de la commune.

Le vote sur cette proposition a conduit au résultat suivant : Contre 0 voix, refus de vote 0 voix, abstention 1 voix, pour 9 voix.

Compte tenu de ce résultat une subvention de 40 € par enfant de la commune, soit 7 x 40 = 280 €, est attribuée au collège de Cadours.

I-3 : Changement de nom de la Communauté de Communes Save Garonne et Coteaux de Cadours.

Monsieur le maire signale que lors de la séance du 21 décembre 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Save Garonne et Coteaux de Cadours s'est prononcé sur le changement de nom de la Communauté et a retenu la dénomination " **Communauté de Communes des Hauts Tolosans** ".

Il convient que le conseil municipal se prononce sur ce changement de nom afin qu'il soit définitivement entériné par Monsieur le Préfet.

A l'unanimité les conseillers décident d'adopter ce nouveau nom de la Communauté de Communes.

Questions diverses.

L'un des volets du transformateur électrique situé près du coin propreté est souvent ouvert.

J P COSTES se charge de vérifier le système de fermeture.

Résultat de l'appel d'offres lancé pour la réalisation des travaux du secrétariat de mairie.

A la date du 08 janvier 2018, 9 entreprises ont répondu. L'ouverture des plis aura lieu le lundi 15 janvier à 14h30 en présence de l'architecte.

Assainissement collectif.

Après le départ du SMEA de Mr ROQUES Guillaume notre dossier est pris en charge par Mme Julie FRESEL.

En l'absence de questions diverses la séance est levée à 22h30.